

**Nom :** Peltier

**Prénoms :** Louis **Surnom :**

**Numéro matricule du recrutement :** 1961

**Classe de mobilisation :**

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 5 septembre 1887 à Vernantes, canton de Longue, département de Maine et Loire, résidant à Vernantes, canton de Longue, département de Maine et Loire, profession de Cultivateur

fils de Louis et de Couchard Augustin domiciliés à Vernantes, canton de Longue, département de Maine et Loire

N° 12 de tirage dans le canton de Longue

**SIGNALEMENT.**

Cheveux et, sourcils chaînés  
 yeux bleus, front ordinaire  
 nez basse, bouche normale  
 menton rand, visage ovale  
 Taille : 1 m. 69 cent. Taille rectifiée : 1 m. 69 cent.

**MARQUES PARTICULIÈRES :**

Degré d'instruction : générale (1) 1  
 militaire (2)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**AJOURNÉ en 1902 ; AJOURNÉ en 1903**  
**Classé dans les services auxiliaires en 1904**

Compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste du recrutement cantonal ( 6<sup>e</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Appelé aux 1902 ; renvoyé au 1903

**Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).**

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Régiment d'Infanterie de Ligne  
66<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

**LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Départ.	Communes.	Subdivisions de census.	Date de domicile ou de résidence.

**Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.**

Reconnu apte au service armé par la Commission spéciale de Tours du 27 octobre 1914 - Affilié à l'activité le 15 Décembre 1914 au 32<sup>e</sup> rég. d'Infanterie (période de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> août 1914) (Jurat du 3<sup>e</sup> Septembre 1914) Passé au 66<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie en renfort le 10 mai 1915. **Décédé**, le 8 Octobre 1915, à Amiens. (femme)

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' du au

A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' du au

Passé dans l'armée territoriale le **1 OCT 1915**

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**

Mort pour la France avis du Ministère de la Guerre n° D N 1066 du 26 octobre 1915  
Campagne contre l'Allemagne du 11 Décembre 1914 au 8 octobre 1915

A accompli une période d'exercices dans l' du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

**ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération du service militaire.
1 <sup>er</sup> NOV 1905	1 <sup>er</sup> NOV 1905	1 <sup>er</sup> OCT 1915	1 <sup>er</sup> NOV 1927	1 <sup>er</sup> NOV 1927
1 <sup>er</sup> OCT 1915	1 <sup>er</sup> OCT 1915	1 <sup>er</sup> OCT 1915	1 <sup>er</sup> OCT 1915	1 <sup>er</sup> OCT 1915

**Footnote:**

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapier.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 8<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministère de la Marine. (Art. 1 de la loi.)

*Feuille n° 4 au Recrutement*

Form. 1180-80-1000. 4